



SOMMAIRE

Page 1

Editorial

La Croix St Michel

Page 2

Arbres et SNCF

L'Allée Couverte

Page 3

L'Allée Couverte (suite)

Page 4

Bulletin d'adhésion

Ce bulletin a été
préparé par:

Marielle Papeil-Lalande

Alain Chambon

Viviane de Clippele

Danièle Dremaux

Janine Thoma

Richard Thoma

Maquette et mise en pages:

R. Thoma

Tél: 06 60 58 58 80

Impression : M.I.M.M.

01 39 58 73 04

EDITORIAL

Nous sommes tous dépositaires de l'Histoire (la grande et la petite à l'échelle locale), en responsabilité de préserver ce legs précieux, tant matériel qu'immatériel. L'association dont nous avons hérité continue sa mission de perpétuer la préservation des lieux importants de ceux qui nous ont précédé et, également, des espaces essentiels à l'équilibre de l'écosystème dont nous faisons partie.



Les artistes stagnovillois ouvriront les portes de leurs ateliers les 12 et 13 juin dans l'après-midi.

Le dépliant du parcours sera déposé dans vos boîtes à lettres
Belles promenades à tous !

La Croix St Michel



Nous vous parlions dans le bulletin précédent de cet endroit historique. Début avril, les forestiers de l'ONF sont intervenus pour rendre à cet endroit la vue sur la canopée de la vallée. Certains d'entre vous qui ont eu l'occasion de s'y rendre nous ont fait remarquer que les branches des arbres abattus jonchaient le sol sur le versant dégagé. Cet état est délibéré, à un double titre : d'abord laisser la forêt «digérer» ses déchets naturellement, ensuite éviter que ces bois ne soient utilisés

Le Comité de Défense et de Protection Stagnovillois.

78620 L'ÉTANG-LA-VILLE

E-mail: comite-ca@amis-letanglaville.org

pour faire du feu. Des feux de camp ont été, en effet, assez fréquemment allumés à cet endroit malgré les risques d'incendie. Nous vous conseillons d'aller admirer le point de vue, la promenade en vaut vraiment la peine.

Erratum :

Si les Amis ont été les initiateurs de la restauration de 2011, ils n'ont pas été les seuls financeurs : la municipalité et l'ONF y ont également contribué..

LES ARBRES ET LA SNCF

Le massacre continue!

Les travaux de la halte du Tram 13 aux Sablons ont été l'occasion pour la SNCF de faire des abattages massifs d'arbres sans respect de la biodiversité, malgré une Lettre Recommandée à la Direction pour lui demander de respecter ses engagements de protection de l'environnement.

Nous avons été particulièrement choqués de la réponse reçue à ce courrier, faisant état d'une vision globale des arbres et talus (vue du ciel, un talus placé à côté d'une forêt paraît dérisoire) et qui n'intègre donc pas les enjeux de la biodiversité présente dans ces endroits particuliers.

De plus, selon les recommandations de la BCAE (Bonnes conditions agricoles et environnementales) « la taille des haies et des arbres est interdite en France entre le 1er avril et le 31 juillet, d'après un arrêté du 24 avril 2015 ».

En outre, le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 1306/2013 du 17 décembre 2013, article 94, impose aux États Membres de prendre une mesure sur « l'interdiction de tailler les haies et les arbres durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux ».

La réponse de la SNCF, purement administrative, ne suggère en rien une prise de conscience par cet organisme des enjeux de la biodiversité. Et les abattages ont continué malgré la législation.



L'ALLEE COUVERTE

L'Allée Couverte fait partie du patrimoine préhistorique de l'Étang la Ville. Elle fut redécouverte le 2 Février 1878. Isidore Lecointre, vigneron, propriétaire d'une parcelle de terre au lieu-dit « Le Cher Arpent » procède à l'arrachage de quelques vieux pieds de vignes lorsque sa houe heurte le coin d'une énorme pierre. Après l'avoir soulevée avec peine, il constate qu'elle reposait sur d'autres pierres formant une espèce de caveau. Poussé par la curiosité, déblayant plus avant, il trouve sous l'une d'elles quelques ossements en piteux état. Alerté, Paul Guégan de l'Isle, préposé en chef de l'octroi de St-Germain-en-Laye, passionné de préhistoire, se rend alors sur les lieux. Il y découvre l'excavation, des dalles de pierre calcaire d'assez grandes dimensions formant paroi et d'autres

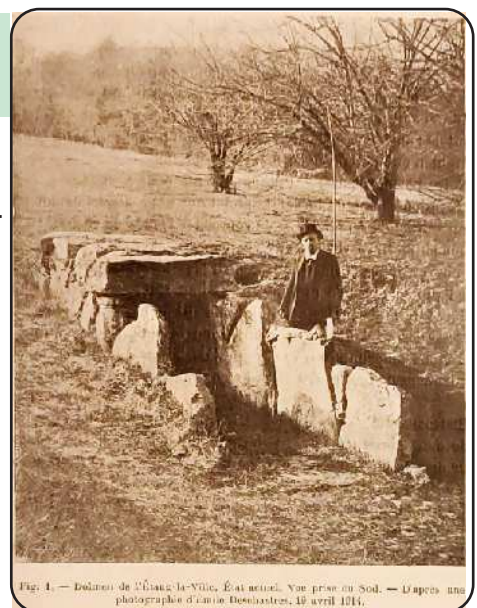


Fig. 1. — Dalles de l'Étang-la-Ville, État actuel. Vue prise en Sud. — D'après une photographie d'Antoine Desclaux, 16 avril 1914.

dalles apparentes. A son arrivée un scieur de pierre est déjà à l'œuvre, débitant en tranches un énorme bloc en vue de la confection d'un escalier. Guégan témoigne à Lecointre le regret d'être arrivé trop tard pour empêcher la taille de cette imposante pierre de recouvrement et lui donne les instructions nécessaires pour reconnaître les objets rencontrés.

On trouve, pêle-mêle avec de la terre, d'autres ossements, des cranes, mais aussi une vingtaine de lames de silex, une hache polie avec un manche en bois de cerf, un poinçon en os, que Guégan s'empresse de confier au conservatoire de St-Germain.

La tranchée a mis à découvert une suite de dalles fortement inclinées, qui à l'origine devaient être plantées verticalement. On peut conclure à l'existence d'une sépulture mégalithique effondrée, une ancienne « allée couverte », dont les dalles de recouvrement ont disparu. Après tous ces efforts, les fouilles permettent de dégager trois chambres successives apparemment de différentes époques, sur un alignement d'une vingtaine de mètres environ. Des croquis sont établis, indiquant la disposition et la forme de chaque pierre.

Guégan en décrit précisément l'emplacement, vingt mètres au-dessus du fond du vallon :
« ... au fond de la vallée coule un clair ruisseau, et des sources d'eau vives sourdent de tout côté. A deux pas, l'antique forêt de Cruye, le gibier y était abondant. La Seine n'est pas loin, propice à la pêche. L'emplacement était parfaitement choisi pour le séjour d'une tribu ».

La présence de monuments mégalithiques est attestée sur d'autres sites à proximité, tel celui du lieu-dit « La Haute Pierre », également sur la commune de L'Étang-la-Ville.

Au début du XXème siècle, Gaston Pellerin de la Touche acquiert le château de L'Étang-la-Ville et son parc qui, à cette date, englobe le « Cher Arpent ». Cet historien passionné, maire de L'Étang-la-Ville, entreprend de restaurer ce qui reste du monument. Les dalles ont été bouleversées, brisées, certaines ont disparu. Il relève celles qui gisent encore en désordre sur le terrain, et reconstitue la petite chambre dolménique sur l'emplacement de l'ancienne allée couverte, telle que l'on peut la voir sur la photographie ci-contre, datée de 1914.

Avant le début des travaux du lotissement du Clos des Vignes, un diagnostic archéologique a été réalisé au mois de juin 2017 par le SAI (Service Archéologique Interdépartemental des Yvelines/Hauts-de-Seine). Lors de la construction des immeubles du lotissement en 2018, cet assemblage de dalles mégalithiques, débroussaillé, mal protégé, s'est trouvé déséquilibré. Les dalles de couverture et les orthostates ont été cassés et déplacés, le chemin antique d'accès a été fortement réduit. L'état actuel ne correspond plus au site de 1914, ni même de 2017.

Etat en juillet 2017 avant construction du Clos des Vignes



Cette situation n'est pas acceptable.

Une restauration à l'identique d'avant les travaux de construction du lotissement est tout à fait possible, sous le contrôle des archéologues du département. La mise en valeur du monument, dans la continuité de l'action de notre ancien maire Gaston Pellerin de la Touche, devrait être exigée du promoteur.

Etat actuel (avril 2021) du monument.



Pour pouvoir continuer à respecter notre engagement défini dans les statuts de l'Association «L'association dite "Comité de Défense et de Protection Stagnovillois", fondée le 9 octobre 1969 , régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, a pour but de sauvegarder le patrimoine naturel, de protéger les sites, d'en faire effectuer le classement, de tenir ses adhérents au courant des problèmes concernant la commune de l'Etang-La-Ville et de participer à son animation» nous avons besoin de vous. Plus nous serons nombreux, plus grand sera notre poids dans la Défense de l'Etang la Ville.



BULLETIN D'ADHESION

AMIS L'ETANG LA VILLE (CDPS)

Je soussigné (NOM, Prénom) :

.....
.....

Adresse postale :

.....
.....

Adresse mail :

.....

Profession (facultatif) :

Tél domicile :

Tel Mobile :

Déclare adhérer au Comité de Défense et de Protection Stagnovillois.

A cet effet, veuillez trouver ci-joint ma cotisation 2021 de 20 Euros par personne et de 30 Euros pour les couples.

Membres bienfaiteurs : à partir de 50 Euros

Fait à l'Etang la ville, le / / 20__

Signature:

A renvoyer à :

Comité de Défense et de Protection Stagnovillois
69, Rue Jean Mermoz – 78620 L'Etang la Ville

comite-ca@amis-letanglaville.org

Chèque libellé à : Comité de Défense et de Protection Stagnovillois

RIB : 30066-10864-00020589301-16

IBAN : FR76 3006 6108 6400 02058930 116

BIC : CMCIFRPP